



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

N/Réf. **0475**...../CHPH/DG/naj

AVIS AUX PLANTEURS ET USINIERS DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE

Objet : Fixation des prix d'achat des régimes de palme et de l'huile de palme brute pour les mois **d'août, septembre et octobre 2025**

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile, porte à la connaissance des planteurs, usiniers et autres opérateurs de la filière Palmier à Huile, qu'en application de l'accord issu de la réunion du mercredi 30 juillet 2025, les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour les mois **d'août, septembre et octobre 2025** sont arrêtés comme suit :

- **Huile de palme brute : 620 000 Francs CFA la tonne ;**
- **Régime de palme bord champ : 80 000 Francs CFA la tonne.**

Les prix arrêtés ci-dessus sont réputés nets de toute charge prestée. Toutefois, les cotisations professionnelles telles que définies par l'AIPH, Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière et validées par l'autorité de tutelle, ainsi que l'acompte sur BIC planteur restent applicables.

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile invite l'ensemble des opérateurs concernés au strict respect de la présente note, qui prend effet à compter de sa date de signature.

COPIES :

- MEMINADERPV/CAB
- MFB/CAB
- MCI/CAB
- AIPH/PCA

Le Conseil de Régulation, de Contrôle et de Suivi
des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile



Immeuble CAISTAB
4^{ème} étage, porte 11
17 BP 880 Abidjan 17

Fait à Abidjan, le **30 JUL. 2025**

Le Directeur Général
Fougnigue Edmond COULIBALY

Tél. : 22 54 21 19 / 76 85 82 25
conseilheveapalmier@gmail.com

Organisme créé par la loi
n° 2017-540 du 03 août 2017